

j'ai vu une moisson qui promettait d'être splendide se dessécher sous mes yeux. Or, dans ce mois de juillet, alors qu'il était bien évident que l'état de choses qui allait se produire dans les champs de blé de tout le continent nord-américain devait s'accroître encore et constituer une valeur active d'une importance considérable, la Commission canadienne du blé en a vendu une quantité sans précédent. La quantité vendue en juillet, selon le Bureau de la statistique, a atteint le chiffre énorme de 62,302,891 boisseaux. On ne peut dire que ces ventes ont été faites aux consommateurs mêmes. Je crois, et mes suppositions sont aussi justes sur ce point que celles de n'importe qui, qu'une grande partie de ce blé est passée entre les mains de spéculateurs, et, bien que l'on nous dise que cela a eu pour effet d'éliminer le report déprimant, en réalité il n'en est absolument rien. Il y a eu tout simplement un changement de la propriété du blé qui a été reportée. Voilà tout. Par conséquent, étant donné la situation dans l'Amérique du Nord et celle du grain dans l'univers, la fixation du prix minimum de 87½c. le boisseau, le 27 août, avec la clause conditionnelle portant que les opérations de la commission relativement à la récolte de 1936 ne commenceraient pas à moins et avant que le prix du blé ne tombât à 90c. pour le Nord n° 1 à Fort-William, trompa fort l'attente de tous les producteurs de l'Ouest. Et je dis cela sachant que nombre des cultivateurs qui ont appuyé le Gouvernement actuel ont été aussi désappointés, sinon plus, que ceux qui se sont prononcés contre le ministère. Des événements subséquents ont montré que les cultivateurs organisés de la Saskatchewan, en demandant un prix de \$1.15 le boisseau, n'étaient pas déraisonnables. Le Gouvernement et la Commission du blé ont empêché, à mon avis, les producteurs de l'Ouest et le peuple canadien de profiter du report et de la situation mondiale. Ce fut une perte sérieuse non seulement pour les cultivateurs mais pour tous ceux qui dépendent d'eux, tels que les marchands de campagne, les médecins, les agents d'instruments aratoires, les instituteurs, et tous ceux dont l'existence dépend de la mesure où les cultivateurs peuvent faire honneur à leurs obligations.

Je rappellerai à la Chambre, et je l'ai déjà dit, que l'une des difficultés de l'ouest du Canada, et c'est dans une grande mesure peut-être, la cause de la situation économique fondamentale dans cette région, est que le cultivateur, d'un bout de l'année à l'autre, n'a jamais reçu le coût de production de son principal produit, le blé. Notre université de la Saskatchewan dit que, durant une période d'années, le prix de revient moyen d'un boisseau de blé des terres de toute sorte dans la province,

est de \$1.03 à \$1.04 le boisseau. On comprend donc facilement la raison du désappointement général lorsque le prix fut fixé à 87½c. Et c'est ce que l'on a fait le 27 août. Cette année-là, nous avons eu une récolte exceptionnellement hâtive, dont une grande partie avait déjà été livrée aux éleveurs et était entreposée et vendue le 27 août. Malgré cela, cependant, les syndicats et les producteurs de blé de l'Ouest ont essayé en vain d'obtenir du Gouvernement qu'il revienne sur sa décision.

Lorsque, à cette époque, les syndicats ont demandé au Gouvernement de fixer le prix minimum du blé à un dollar le boisseau, ils ne se montraient pas du tout exigeants. Par la décision du Gouvernement, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'il ne serait pas accepté de livraison à moins que le prix ne tombât à 90c., la commission s'est trouvée presque éliminée en ce qui concerne la récolte de 1936, et le producteur de l'Ouest fut mis à la merci des gros spéculateurs que l'on rencontre, croyons-nous, sur tous les marchés de grain de l'univers. Dans les conditions mondiales de l'heure, avec tous les contingentements, les tarifs et les subsides, il importe que nous accordions à nos producteurs la protection de leur principale denrée, et c'est là l'opinion non seulement des adversaires, mais celle des amis du Gouvernement. Le 1er avril de l'année dernière, par exemple, la législature de la Saskatchewan où les amis de mes honorables vis-à-vis ont une écrasante majorité, adopta une résolution demandant à l'unanimité de conserver la Commission du blé et de fixer un prix minimum basé sur le coût de production. Il est vrai qu'un grand journal de l'Ouest, qui a des attaches très étroites avec mes honorables vis-à-vis, déclarait le 31 août dernier que personne, à sa connaissance, n'était en mesure d'expliquer pourquoi le prix fixé par le Gouvernement devait être basé sur le coût de production. Mais la pénible situation dans laquelle se trouve le cultivateur de l'Ouest suffit amplement à expliquer cette demande. Pendant des années, il a cédé son produit à un prix inférieur au coût de production. Si le coût de production est de \$1 le boisseau et qu'il vend son blé 60c. le boisseau, il a un déficit de 40c. le boisseau et il lui faut tôt ou tard combler ce déficit d'une façon quelconque. S'il a d'autres ressources, il peut s'en servir pour combler son déficit. S'il n'en a pas, il lui faut réduire son train de vie, travailler d'arrache-pied ou compter sur le travail de sa femme et de sa famille ou de ses hommes à gages; finalement, il comble son déficit au moyen de la part d'intérêt qu'il possède dans sa terre, au moyen de ses instruments aratoires et d'autres ressources qu'il peut avoir si bien qu'il finit par tout engloutir. Autrement dit,

[M. Coldwell.]